



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2004

Présidence : Mme Marlène Maire
44 membres présents

La Présidente, Mme Maire, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à chacun. Au nom du Conseil, elle salue M. le Syndic MUHEIM, les membres de la Municipalité Mme BRUGHERA, MM. MOSER et MICHELET, Mlle I. FOGOZ, secrétaire municipale ainsi que M. MONNEY du bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel et M. CONUS du Bureau Conus + Bignens.

Dans les rangs du public, la Présidente relève la présence de M. A. MONOD et de M. Ch. POLIN, députés, de M. R. LERESCHE, président du Conseil communal d'Epalinges ainsi que de M. L. MARGOT, ancien président de cette assemblée.

M. J. HALDY, Mme N. LINIGER, députés ainsi que M. G. FONTANNAZ, président du Conseil communal de Paudex et Mme I. GARDIOL, présidente du Conseil communal de Pully se sont excusés.

La presse est représentée par Mme A.-I. AEBLI pour 24 Heures et par Mme N. BRISSOT-CARREL pour le Régional.

1. APPEL

Présents : 44 membres
Excusés : 9 membres
Absents : 2 membres

Les conseillers excusés sont : Mmes et MM. BOLAY, BOUJON, BUGNON, DAVALLE, DE PIERRI, DUFLON, ENGELI, JACQUAT et NICOLET.
Mme BEGUIN et M. BOVEY sont absents.

Avec 44 membres présents, le quorum est atteint. La Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 1^{er} juillet 2004 est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie Mme SCHIESSER pour la rédaction de ce document.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Mme MAIRE, présidente, rappelle le décès qui a touché le Conseil en la personne de Frank MUSY qui a quitté ce monde le 30 juillet 2004. Ses obsèques se sont déroulées à Belmont le 4 août et elle remercie tous les conseillers qui ont épaulés les employés communaux lors de la réception. M. MUSY était un conseiller passionné, charismatique et généreux. Il restera dans la mémoire collective de notre commune grâce à ses interventions hautes en couleurs, son soutien aux plus faibles, son ouverture d'esprit et son écoute attentive. En signe de reconnaissance pour son engagement et en sa mémoire, une minute de silence est respectée.

Mme MAIRE a représenté le Conseil aux obsèques de M. William REVERCHON, papa de M. Pascal REVERCHON, huissier ainsi qu'aux obsèques de M. Georges PERRET-GENTIL, papa de M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, municipal. Mme MAIRE réitère ses vœux de sympathie aux familles éprouvées.

Mme MAIRE a également représenté le Conseil à la séance d'information mise sur pied le 2 septembre 2004 conjointement avec la Municipalité et destinée plus particulièrement aux citoyens de nationalité étrangère mais également à toute personne intéressée par la vie politique de Belmont.

M. MONSUTTI, 1^{er} vice-président, a représenté le Conseil au Tir du Challenge intercommunal Pully-Paudex-Belmont où notre village s'est illustré.

M. MAYOR, 2^{ème} vice-président, a représenté le Conseil lors de l'installation de M. Jean-Baptiste LIPP, nouveau pasteur.

Durant la longue pause estivale, le Bureau s'est réuni 1 fois, a assisté à 2 séances de présentation de préavis et a œuvré au dépouillement des votations du 26.09 et des élections du 24.10.2004.

Résultats des votations fédérales du 26 septembre 2004

942 électeurs sur 1662 inscrits soit une participation de 56.7%. A Belmont, les 4 objets ont été acceptés, soit :

1. Naturalisation facilitée pour les étrangers de la 2^{ème} génération : 678 oui contre 257 non
2. Naturalisation automatique pour les étrangers de la 3^{ème} génération : 736 oui contre 203 non
3. Initiative « services postaux pour tous » : 518 oui contre 400 non
4. APG, assurance maternité : 792 oui contre 144 non.

Résultat de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 24 octobre 2004

649 électeurs seulement ont fait usage de leur droit d'où une participation de 38% environ.

Les noms des candidats sont sortis des urnes dans l'ordre suivant :

1. M. Pierre-Yves Maillard	408 voix
2. M. Martin Chevallaz	188 suffrages
3. M. François de Siebenthal	11 voix
4. M. Robert Gurtner	8 suffrages
5. M. Marc-Etienne Burdet	7 voix
6. M. Pascal Regazzoni	1 seule voix

Il y a eu 4 voix éparses, 17 bulletins blancs et 2 nuls.

Le bureau a reçu le rapport final de la première phase de la révision du règlement communal en date du 2 août 2004. La commission ad hoc rappelle que cette révision n'est pas aboutie car de nombreux éléments demeurent inconnus à ce jour suite à l'adoption de la nouvelle constitution vaudoise par le peuple et la nécessaire « revisitation » par le pouvoir politique cantonal et son administration de toutes les lois, directives et autres règlements cantonaux. Les documents sont archivés par le Bureau du Conseil jusqu'à la réouverture de ce dossier, probablement pas avant l'automne 2006.

Mme MAIRE remercie la commission du travail effectué qui sera très utile lors de la reprise de ce dossier.

Depuis le dernier conseil, plusieurs conseillers ont fait part de leur démission. Mme VERNET en date du 15 août 2004, Mme BEGUELIN le 20 août 2004 et Mme ENGELI le 27 octobre 2004 pour causes de déménagement. M. GAMBONI, suite à sa nouvelle orientation professionnelle et par souci de déontologie a lui aussi envoyé sa démission le 5 septembre 2004. Le Bureau a répondu à ces quatre conseillers démissionnaires et les a remerciés pour leur activité au sein de notre assemblée. A ce jour, le Conseil ne compte plus que 55 membres.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, syndic, apporte le salut de la Municipalité dans sa nouvelle formation car M. PERRET-GENTIL a fini son mandat le 31 octobre 2004. Il rappelle que le corps électoral sera appelé à élire son successeur le 28 novembre prochain. Cinq candidats se sont inscrits pour ce mandat dont deux membres du Conseil. La Municipalité se réjouit d'accueillir son nouveau membre en janvier 2005 et elle prendra publiquement congé de M. PERRET-GENTIL lors de la dernière séance de 2004.

Le Tribunal administratif a rendu son jugement concernant la **place de rebroussement TL En Converney**. L'arrêt du TA du 9 août 2004 confirme en tous points les 2 arrêts précédents des instances administratives cantonales. Le recours est rejeté et Fr. 1'500.-- de dépens sont alloués à la Commune. Un nouveau recours peut être présenté à l'instance supérieure, le Tribunal fédéral. En date du 17 septembre, soit 38 jours après le jugement du TA, notre avocat conseil a adressé la facture pour les 2 dépens à la partie adverse et la Commune a pris contact avec l'ingénieur pour l'ouverture du chantier. Aucun recours n'a été déposé contre la Commune de Belmont dans les délais impartis mais le 9 septembre, l'avocat de la partie adverse en a déposé un contre la Commune de Lutry et contre le Tribunal administratif sans nous en informer et en omettant de demander l'effet suspensif des travaux, oubli ou manœuvre ? La Municipalité a écrit au Tribunal fédéral avec copie à l'avocat des recourants en s'étonnant de l'absence d'effet suspensif. Le Tribunal fédéral n'a pas réagi concernant ce point, pas plus que la partie adverse. L'aménagement de la place de rebroussement a donc été décidé et commencera par des travaux de confortation qui pourraient être stoppés sans problème en cas de nouveau rebondissement.

Les tractations avec les TL concernant un **projet de ligne de bus TL par la route du Burenoz** ont été ouvertes. Deux solutions très onéreuses ont été écartées. Une ligne « Belmont/Rochettaz/Pully » d'un coût de Fr. 950'000.-- dont Fr. 597'000.-- à charge de la commune et une solution prévoyant un rabattement depuis le chemin du Stand jusqu'au centre du village d'un coût de Fr. 286'000.--. La 3^{ème} solution retenue par les communes de Pully et de Belmont est celle d'une extension de la couverture par les Taxibus. La zone desservie commencera par les Monts-de-Pully, couvrira l'ensemble du territoire de notre commune en y intégrant la zone est de Pully pour finir à la gare CFF de Pully. Cette couverture fera l'objet de 2 tarifs, comme les bus TL actuels. La cadence sera d'une course/heure à 1.5 courses/heure. Le coût de cette solution est de Fr. 50'000.-- net par année.

Denis Tschabold, victime d'un accident de moto en août 2003 a pu reprendre son activité. M. Derouand, engagé pendant son indisponibilité, a vu son contrat prolongé jusqu'à la fin de cette année à un taux de 50%. Il sera au service des Service industriels qui on un certain retard dans l'exécution des tâches courantes dû au grand nombre de chantiers sur notre commune.

Mlle RUSSO, **apprentie** a réussi son passage en dernière année. La Municipalité a examiné l'opportunité d'engager un 2^{ème} apprenti cet été conformément au vœu exprimé par la Commission de gestion. Cette décision a été reportée car les conditions légales pour former un apprenti sont devenues très exigeantes et le maître d'apprentissage doit suivre une formation au Service cantonal concerné. Une évaluation régulière doit être faite par l'employeur et son résultat a autant de valeur que les examens professionnels. Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, suivra cette formation début 2005. L'actuelle absence de temps disponible pour l'encadrement d'un deuxième apprenti est également une des raisons de cette décision.

Une **employée de l'administration**, souffrant de sclérose, voit sa capacité de travail diminuer. D'un commun accord, elle a demandé une rente AI partielle qui lui a été accordée et la Commune s'est engagée à lui laisser fixer la somme de travail qu'elle peut effectuer sans stress. Pour pallier à ce manque, la Municipalité a mis au concours un poste à 50% par voie de presse le 16 septembre 2004 avec des critères standards mais bien déterminés. 149 personnes ont postulé et seulement 4 dossiers étaient 100% conformes à la demande. Après une deuxième analyse, 10 dossiers ont été retenus et ont fait l'objet d'un entretien. Les trois candidatures restantes ont fait un test « nature » qui les ont départagées. Mme Sonia PASCARELLA, domiciliée à Lausanne, commencera son activité le 15 novembre à un taux d'activité de 50% et la Municipalité lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe.

La traditionnelle **soirée des entreprises de Belmont** qui se déroule toutes les années paires a eu lieu. Cette année, Genilem, organisme d'appui aux entreprises, l'office de promotion économique de Lausanne Région ainsi qu'une vingtaine de personnes étaient invités à l'apéritif débat. Si vous êtes intéressés à participer à une prochaine manifestation de ce type, le Syndic reste à votre disposition.

Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, a consacré 300 heures de travail étalées sur 9 mois pour la mise en place du **nouveau site Internet de la Commune**. Celle-ci a été effectuée en addition de son travail. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus en tout temps.

La première édition du **1^{er} août aux Bas-Monts** et son magnifique feu d'artifice ont remporté un vif succès. La société de développement n'ayant pas les moyens suffisants pour rééditer cet enchantement et afin de pouvoir revivre cette soirée pyrotechnique, la Municipalité proposera d'intégrer, dans le Budget 2005, la somme de Fr. 4'000.-- au titre de participation et le solde sera recherché par la Société de développement. Merci aux pompiers et à la Société de développement pour la parfaite organisation de cette soirée.

M. MUHEIM, municipal ad intérim des écoles et des 3P (police, pompiers, protection civile) annonce que depuis le 1^{er} octobre 2004, la verbalisation des contrevenants au stationnement interdit n'incombe plus au Juge de Paix mais aux communes ce qui génère un travail supplémentaire. Le nombre de décisions rendues par le Juge de Paix laissait imaginer peu de cas.

Malheureusement, depuis quelque temps, en moyenne, une dénonciation par jour est enregistrée à la Commune. Bien que ces jugements amènent quelques sous dans l'escarcelle de la Commune, le travail à effectuer est administrativement très lourd.

Suite à la mise en place des **ralentisseurs de trafic en Arnier**, le radar préventif du TCS relève les mesures suivantes :

- en 2002, la vitesse moyenne à la montée était de 46 km/h et de 52 km/h à la descente. 6.3 % des automobilistes dépassaient la limitation en montée et 19.8 % à la descente.
- en 2004, la vitesse moyenne à la montée est de 39 km/h et de 37 km/h à la descente. 0.7% des automobilistes dépassent la limitation en montée et 0.3 % à la descente.

Le but recherché est donc pleinement atteint.

Ordre public

Dans le rapport 2003 de la Commission de gestion, celle-ci suggérait à la Municipalité de prendre des mesures pour effacer les « traces » laissées par certaines personnes lors de leur passage à Chatruffe. Depuis quelque temps, ce problème a pris de l'ampleur. Concernant les ordures, l'envoi d'un tout ménage a fait son effet quelque temps mais maintenant la phase préventive est abandonnée au profit de la phase répressive.

Le passage régulier de notre police au promontoire de **Chatruffe**, où certaines personnes vivaient des paradis artificiels obtenus avec des alcools et certaines herbes, a produit son effet car celles-ci ont émigré.

Le **passage sous l'autoroute à proximité du Blessoney** est lui aussi lieu de rassemblement pour les jeunes qui y laissent traces de leur passage (canettes de bière, paquets de cigarettes et autres sachets dont le contenu est parti en fumée) et même le **columbarium du cimetière** commence à servir de refuge au point que des personnes renoncent à y aller lorsque ce lieu est occupé par les jeunes.

Mais le plus préoccupant est le **périmètre du centre scolaire** où de multiples et conséquentes déprédations ont été observées. Les dégâts se chiffrent en dizaines de milliers de francs. Vitres cassées, vitres massacrées, dont les trous ressemblent aux traces laissées par des billes de plomb, protections latérales contre les infiltrations d'eau enfoncées qu'il va falloir réparer. Ces dégâts ne sont pas intervenus en quelques jours (plainte contre X déposée en automne 2003) mais la cadence a explosé depuis quelques semaines. Une nouvelles plainte a été déposée et notre Police municipale intensifie les contrôles. Un rappel des règles élémentaires à respecter sur le fonds d'autrui a été rappelé aux personnes qui font l'objet d'un relevé d'identité. Quelques plaintes pour tapage nocturne ont aussi été enregistrées par la Gendarmerie. Ce n'est pas encore le Bronx mais élus et parents doivent prendre la mesure de la situation et y apporter une solution créative. Concernant le « Street-Hockey » joué par les ados entre 8 et 15 ans sur le préau des petits, une modification des vitrages est actuellement à l'étude. Un treillis évitant au puck ou à la balle de finir dans le jardin des voisins a déjà été installé cette année. Le terrain de basket rencontre les mêmes problèmes concernant les vitrages, augmentés des protections contre les infiltrations d'eau. Une solution est là aussi à l'étude mais les coûts, inconnus à ce jour, ne figurent pas dans le budget 2005. Une fois établis, la Municipalité se déterminera sur la procédure et pourrait passer par voie de préavis. L'ouverture des terrains scolaires à un public plus large serait ainsi validée. La Municipalité ne souhaite pas jouer le rôle du Père Fouettard mais elle ne fermera pas les yeux sur les agissements des vrais casseurs.

Mme BRUGHERA, n'a pas de communication à faire.

M. MOSER, annonce que le **budget** a été présenté à la Commission des finances le 2 novembre 2004. Avec un total des dépenses de Fr. 14'866'720.-- et un total de recettes de Fr. 14'829'420.--, la perte budgétée est de Fr. 37'300.--.

Le crédit concernant la rénovation de la **toiture du bâtiment administratif** s'élevait à Fr. 120'000.-

Les factures réglées s'élèvent à Fr. 76'300.--, d'où une économie de Fr. 43'700.-- du au changement partiel de l'isolation (20m2).

Les vendanges 2004 ont été faites dans de bonnes conditions. La vigne a été grêlée à 6% le 19 juillet mais la récolte a été de 2461 kg de chasselas à 77° et de 540 kg de pinot-noir à 100°.

M. MICHELET, municipal, informe que les containers pour les ordures ménagères ont disparu du **parking d'Arnier** et ont été remplacés pas 3 Molok, sorte de gros containers souterrains de 5m3 chacun. Cette zone sera, espérons-le, plus agréable à l'œil, surtout le lundi matin. Il faudra être attentif pour ne pas y retrouver tout et n'importe quoi.

Un tous-ménages, en juillet, attirait l'attention des citoyens sur l'état de saleté qui régnait sur certaines places de ramassage des ordures. Dorénavant, la période de tolérance est terminée et les premières dénonciations sont tombées.

Les 5 candélabres sont posés au **chemin de Rueyres** et l'éclairage est opérationnel.

Le **pont sur le Flonzel** qui relie le chemin de Rueyres au chemin du Flonzel sur la commune de Lutry était en mauvais état (aciers corrodés, béton se désagrégeant) et n'avait pas de barrière permettant de retenir un véhicule. Les deux communes ont donc procédé à la réfection et à la sécurisation en créant des parapets surmontés d'une barrière métallique.

Un tronçon de collecteur reliant le déversoir du Blessoney et le Flonzel et se situant entre le chemin des Pralets et le Flonzel a dû être réalisé de manière anticipée dans le cadre du lotissement en construction au **chemin des Pralets**. L'ensemble des travaux fera l'objet d'un préavis.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. JAN, président, commence ses communications avec un hommage à Frank MUSY, membre actif et écouté de cette commission de 1988 à 1993 et dès 1998. Son charisme, son engagement, sa curiosité et son approche « sociale » de l'évolution de notre société sont relevés. C'est pourquoi la CCU ne désire pas un remplacement immédiat de ce membre. Elle souhaite trouver un candidat n'ayant pas seulement une approche urbanistique mais ayant un intérêt pour l'avenir du village, sa qualité de vie et l'équilibre de notre société.

Le 12 juillet, la CCU a été informée par la Municipalité de l'évolution du **PPA Coin d'En Haut** comprenant la construction de quatre immeubles et d'un parking souterrain, municipal sur un niveau. La CCU a fait part de ses déterminations sur le rapport d'aménagement et le règlement du PPA, soit :

- La CCU a pris acte avec satisfaction des mesures prises pour compenser la disparition d'une partie de la haie de la rue des Corbaz.
- Elle a souligné l'importance du respect de l'esthétique des bâtiments existants, donnant sur la place villageoise et impliqués dans le projet.
- De même, elle a insisté sur le choix d'une architecture s'intégrant au bâti environnant.
- Elle a déploré, que contrairement aux informations verbales, les immeubles n'aient pas été déplacés vers l'aval et que l'agora prévue entre les immeubles n'ait pas été réalisée, demandes qui avaient été formulées par lettre du 12 janvier 2004.

La Municipalité a présenté à la CCU la proposition de modification du **PQ au Signal** datant de 1983. Les déterminations suivantes lui ont été adressées :

- La CCU peut accepter de voir cette étape évoluer vers 4 villas jumelées au lieu de 6 villas individuelles ;
- Par contre, elle recommande de refuser l'option « toits plats » que souhaite le promoteur, et de s'en tenir aux toitures à deux pans prévues par le PQ.

La Municipalité partage cette opinion.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

La CCAR n'a pas de communication à faire.

6. **PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2004**

Chemin des Ecaravez, partie inférieure

Élargissement de la chaussée – Création d'un trottoir – Création d'un ralentisseur – Aménagement du carrefour Ecaravez-Signal-Chatruffe

Commission technique : M. GUTH, Mme JACQUAT, M. STUTZ, président

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

CCU : Mme CHESAUX, MM. FARDEL, JAN, président, STURNY

Les 3 commissions unanimes, malgré un prix très élevé dû à la géologie du terrain, relèvent que ces travaux sont indispensables. La CCU et la commission ad hoc rappellent que l'élargissement de ce tronçon était une volonté de la Municipalité et que le glissement de 1989 l'a différé. Ces travaux étaient aussi inscrits dans le Plan Directeur Communal de 1999 (schéma directeur des circulations « dessertes à aménager » ainsi que l'élargissement du trottoir (schéma directeur des trottoirs « trottoir projeté »). Les commissions demandent que l'esthétisme du mur de soutènement soit bien pensé afin que l'arborisation (type lierre ou vigne vierge) casse la rigidité de cet ouvrage et relève que l'ouverture pour un passage piétonnier y contribuera. La mise en zone 30 km/h correspond aux attentes des usagers, à la configuration de l'ouvrage et à la priorité donnée à la route du Signal. La parcelle N° 479 est une prairie maigre, inscrite à l'inventaire des monuments et des sites. Ce terrain est devenu un espace naturel non constructible, sauf aménagements tels que l'élargissement de la chaussée. La CCU encourage vivement la Municipalité à négocier cet espace naturel **en entier** plutôt que de payer le prix fort pour la bordure à exproprier. La CCU a lu très attentivement le rapport géologique et géotechnique qui lui ont paru très instructifs et réalistes.

La CCU attire l'attention sur le fait que la parcelle N° 479 est actuellement utilisée en tant que « petit coin » par les ouvriers du chantier actuel de Champ-Chamot alors que « des installations sanitaires et en nombre suffisant correspondant aux besoins » sont prévus dans le rapport Bonard & Gardel (page 19).

Mme MAIRE, présidente, ouvre la discussion.

M. MUHEIM, syndic, relève que la parcelle N° 479 a été déclassée dans le PPA de 1998-1999. Il confirme l'achat de la parcelle au prix de Fr. 52'000.-- pour 6'000 m² dont 3'000 m² de forêts.

Mme BRUGHERA, municipale, demandera à Technet de bien vouloir rappeler à ses ouvriers d'utiliser les installations sur le chantier.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAIRE clôt la discussion et on passe au vote.

VOTE : Le préavis N° 08/2004 est accepté à l'unanimité.

7. **PREAVIS MUNICIPAL N° 9/2004**

Mise en séparatif du secteur « En Malavaux »

Création d'un collecteur d'eaux usées – Pose d'une conduite d'eau potable - Réfection du trottoir à la route du Burenoz, virage Rouvène

Commission technique : M. BAUER, Mme CASONI, M. CORDEY, président

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

Les commissions unanimes rappellent que, la commune s'agrandissant, les besoins en alimentation en eau et en électricité ainsi que l'évacuation des eaux claires et des eaux usées doivent être comblés. La construction de 8 villas, comprenant 24 logements est prévue sur la parcelle N° 182 et elle oblige la commune à entamer des travaux pour desservir ce périmètre. Le raccordement des habitations au réseau communal est aux frais des propriétaires. Il est en outre justifié de refaire le trottoir, celui-ci datant du début des années 1980 et montrant de sérieux signes de vieillissement. La Commission des finances rappelle qu'une subvention de l'ECA devrait être versée en diminution du prix de la nouvelle conduite d'eau potable.

Mme Maire, présidente, ouvre la discussion.

M. MARKIDES demande s'il ne serait pas possible de changer le trottoir de côté et ainsi, le décrochement serait du côté amont. Les automobilistes ne sachant pas toujours qui a la priorité.

M. MUHEIM, syndic, répond qu'en procédant ainsi, on serait sur un domaine privé, parcelle N° 152 et que d'ailleurs un permis de construction vient d'être délivré. De plus, les conducteurs oublient que le véhicule montant a la priorité, comme sur les routes de montagne.

M. STURNY demande si la mise en place d'un panneau rappelant la priorité serait possible.

M. MUHEIM répond que les services compétents en matière de signalisation ont formellement refusé le panneau car nul n'est censé ignorer les règles de circulation.

La parole n'étant plus demandée, Mme MAIRE clôt la discussion et on passe au vote.

VOTE : Le préavis N° 09/2004 est accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2004

Admission de M. Serge André TIXA à la bourgeoisie de la commune de Belmont-sur-Lausanne

Commission d'admission à la bourgeoisie : MM MARREL, président, EMERY

M. MARREL, président, n'ayant pas de remarque à formuler, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et on passe au vote à bulletin secret

44 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 23.

La bourgeoisie est accordée à M. Serge André TIXA par 42 OUI et 2 blancs.

9. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL 2005

En vertu des articles 11 et 12 du règlement du Conseil communal, la Présidente rappelle qu'il s'agit d'élire pour 1 an, un président, un 1^{er} vice-président et un 2^{ème} vice-président au scrutin individuel secret ainsi que 2 scrutateurs et 2 suppléants au scrutin de liste. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour.

Président :

Mme Maire, présidente, fait part de sa décision de ne pas se représenter et demande aux conseillers de bien vouloir proposer des candidats.

M. Pirat propose M. MONSUTTI qui accepte

44 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 23.

M. MONSUTTI est élu président par 41 voix et 3 bulletins blancs

Mme MAIRE félicite M. MONSUTTI pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès pour sa présidence.

1^{er} vice président :

La présidente prie le conseil de proposer un ou plusieurs candidats.

Mme MAYE propose M. MAYOR qui accepte.

44 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 23.

M. MAYOR est élu 1^{er} vice-président par 40 voix et 4 bulletins blancs.

Mme MAIRE félicite M. MAYOR pour son élection

2^{ème} vice-président :

Mme MAIRE prie le conseil de proposer un ou plusieurs candidats.

Mme CHESAUX propose M. FAVRE qui accepte.

44 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 23.

M. FAVRE est élu 2^{ème} vice-président par 40 voix et 4 bulletins blancs

Mme MAIRE félicite M. FAVRE pour son élection

2 scrutateurs :

Mme MAIRE, présidente, annonce que M. DAVALLE et M. BARTOLACELLI, actuellement scrutateurs-suppléants acceptent de se porter candidats.

En l'absence d'autres propositions, MM. DAVALLE et BARTOLACELLI sont élus par acclamation.

2 scrutateurs-suppléants :

La présidente prie les membres du conseil de bien vouloir proposer des candidatures.

M. FAVRE propose M. DUPERTUIS qui accepte.

M. STURNY propose M. STUTZ qui accepte.

En l'absence d'autres propositions, MM. DUPERTUIS et STUTZ sont élus par acclamation.

Mme MAIRE félicite les scrutateurs et scrutateurs-suppléants pour leur nomination. Elle remercie les scrutateurs actuels, Mme FISCHER et M. MOREL qui quitteront leur poste à la fin de l'année et avec qui elle a eu beaucoup de plaisir à travailler.

10. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION 2005

Mme Maire rappelle que la commission de gestion, formée de 5 membres, est élue chaque automne pour un an (art. 429). Selon l'art. 41 du règlement du Conseil communal, l'élection a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour. Ladite commission est composée actuellement de M. GILLIERON, président, Mme BOUJON, MM. BUGNON, NOVELLI et ULDRY.

Mme MAIRE prie M. GILLIERON de faire part des intentions de l'actuelle commission de gestion.

M. GILLIERON annonce que M. NOVELLI a pris la décision de se retirer de la commission de gestion après plusieurs années en son sein. Il relève que la collaboration et les prestations de M. NOVELLI ont été très appréciées de la Commission de gestion. Les autres membres de ladite commission sont disposés à poursuivre leur mandat.

M. GILLIERON propose comme candidat M. SCHWEGLER qui accepte.

En l'absence d'autres candidats, l'art. 41 prévoit que l'élection peut avoir lieu par acclamation.

M. SCHWEGLER est donc élu par acclamation.

Mme MAIRE remercie M. NOVELLI pour le travail effectué, félicite les autres membres de la commission de gestion et les remercie d'avoir accepté ce mandat. Elle leur souhaite de trouver de nombreuses satisfactions dans l'exercice de leur fonction.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. JEANNERET est interpellé par le tableau décrit par M. MUHEIM, syndic, de la jeunesse de notre commune et celles avoisinantes. Le village s'agrandissant, il sera de plus en plus difficile de surveiller leurs agissements. Il note aussi que des plaintes pour tapage nocturne ont été enregistrées dans le quartier d'Arnier. Les places de jeux sont rares et souvent squattées par des membres d'autres quartiers et les nouvelles constructions des Grands-Champs, Pralets et Champ-Chamot ne vont pas améliorer cet état de fait. Il pense que la Municipalité devrait se pencher sur ce problème et essayer de trouver des solutions car les nouveaux plans de quartier ne font aucune mention d'infrastructures pour les jeunes.

M. MUHEIM rassure M. JEANNERET car seule une minorité de jeunes posent problème. Les élus et les parents doivent ensemble trouver des solutions créatives. Aucune traque n'est faite pour retrouver les responsables des déprédations. Il signale que deux des meneurs sont étrangers à notre village. Aucune infrastructure n'a encore pu être mise en place pour les jeunes essentiellement à cause de la configuration du terrain et les jeux mis à disposition aux Bas-Monts ne sont pas adaptés à des adolescents. Pour mettre en place des solutions, il faut trouver des partenaires. La Municipalité est très sensible à ce problème et espère présenter un préavis au Conseil courant 2005.

L'idéal serait que la société de jeunesse se recrée et ainsi la commune pourrait mettre des locaux à disposition.

M. JEANNERET a aussi noté le problème des poubelles, du ramassage du papier et que des habitants déposent leurs déchets dans d'autres quartiers que les leurs.

M. MUHEIM rappelle que le tourisme des déchets existe aussi dans d'autres communes. Les places pour le dépôt des ordures sont suffisantes à Belmont. Les habitants doivent clairement être informés et être avertis qu'après un avertissement écrit et en cas de récidive, ils seront amendés. Une place pour le dépôt des ordures dans le quartier des Dailles est actuellement en cours d'achèvement. La Municipalité réfléchit à la possibilité d'installer de nouveaux Molok pour le papier mais le risque est grand d'y trouver tout et n'importe quoi (ordinateur complet dans le Molok pour ordures ménagères). Certains immeubles possèdent leurs propres containers à papier et ça se passe très bien.

M. JEANNERET est satisfait des réponses.

Mme PINTO demande s'il ne serait pas possible d'intensifier le ramassage du papier car une fois par mois est un peu juste.

M. MICHELET lui répond qu'une étude est actuellement en cours pour redéfinir un nouveau mode de ramassage mais qui ne sera pas sans coût.

Mme PINTO est satisfaite de la réponse.

La parole n'est plus demandée. Mme MAIRE, présidente, rappelle que le prochain conseil aura lieu le 2 décembre 2004 à 18h15 et sera suivi du traditionnel repas de fin d'année. Elle clôt la séance à 22h25.

Pour le Bureau du Conseil communal :
Marlène MAIRE
Présidente
C. SCHIESSER
Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc